



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison du bien vivre, sous la présidence de M. Jean-Luc LENTIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Conseillers ayant pris part à la délibération : 14

Présents : Jean-Luc LENTIER, Gilbert DAUDE, Jean BOUNIOL, Serge MIELVAQUE, Philippe ZENON, Jean-Claude TERRISSE, Patrick LOURS, Nathalie AURIEL, Laurent LAVERRIERE, Isabelle BASSET, Christelle CHASTEL, Stéphanie GARDES

Représenté(e)s : Jacqueline GASNAULT par Jean BOUNIOL, Stéphanie DELORME par Gilbert DAUDE

Excusé(e)s :

Absent(e)s : Céline FILIOL

Serge MIELVAQUE a été élu secrétaire de séance.

OBJET: TARIFS COMMUNAUX 2022

Après examen en Commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2022, comme ci-après, en proposant de ne pas les augmenter :

- CANTINE SCOLAIRE : Voir délibération 2021_DE_64

- GARDERIE : Tarif A Matin : 7,10 €/mois
 Tarif B Soir : 11,60 €/mois
 Tarif C Mercredi matin :

QF	0 à 800	801 à 1 200	1 201 et plus
Tarifs	3.00 €	3.50 €	4.00 €

- LOCATION SALLE POLYVALENTE : Inchangé

MANIFESTATIONS	COMMUNE	EXTERIEUR	
Concours de belote, quine	35 €	190 €	
Assemblée générale ou réunion	Gratuit 1 par an	Semaine 80 €	Week-end 160 €
Arbre de Noël	35 €	210 €/jour – 360 €/ 2 j.	
Buffet campagnard, repas	150 €	400 €	
Apéritif	90 €	230 €	
Exposition, cinéma	40 € + 15 €/j. - au-delà de 4 jours	120 € + 30 €/j. au-delà de 4 jours	
Manifestations à but lucratif ou activités commerciales	400 €	600 €	

Associations 4 locations gratuites/an (sauf nettoyage) Gratuit en semaine (du lundi au jeudi)	35 €	
Nettoyage salle polyvalente : 85 €		

- LOCATION MAISON DU BIEN VIVRE :

MANIFESTATIONS	COMMUNE		EXTERIEUR
	SALLE RESTAURANT	SALLE DE REUNION	SALLE DE REUNION
Assemblée générale Ou Réunion	Gratuit (1 par an) 80 €	Gratuit (1 par an) 80 €	80 €
Buffet campagnard, repas	80 €		
	150 € les 2 salles		160 € les 2 salles
Apéritif	80 €		
Associations	5 locations gratuites/an Au-delà 35 €	5 locations gratuites/an Au-delà 35 €	
FRAIS DE NETTOYAGE	59 €	59 €	59 €
	90 € les 2 salles		

Chèque caution de 1000 € à l'ordre du Trésor Public pour la location de la salle polyvalente et Maison du bien vivre.

Le nettoyage de ces deux salles sera effectué par une entreprise habilitée par la Mairie.

- CIMETIERE : Inchangé

- . Concession cinquantenaire renouvelable : 50,00 € le m²
- . Case columbarium trentenaire renouvelable : 335,00 €
- . Dispersion des cendres : 60,00 €

- TARIF HORAIRE : TRAVAUX POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS : Inchangé

. Tarif horaire de main d'œuvre concernant des travaux réalisés par le personnel communal pour le compte de particuliers : 45,00 €. Ces prestations pour le compte de tiers ne seront exécutées qu'en cas d'urgence et sur demande exceptionnelle.

. Tarif horaire d'intervention du personnel communal avec matériel mécanisé pour déneigement : 65,00 €. Inchangé

- TRANSPORT SCOLAIRE : 13,50 €/mois et par enfant. Inchangé

- TRANSPORT CENTRE SOCIAL : 25,00 €/semestre et par enfant (facturé en 2 fois) Inchangé

- LOCATION CHAPITEAU : Inchangé

- . Associations communales : 5 prêts gratuits par an (90,00 € au-delà)

- . Particuliers Commune : **130,00 €** (location uniquement sur le territoire de la Commune. Caution : 200,00 €)
- . **50,00 €** forfait montage, si réalisé par la Commune.

- **PUBLICITE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL : Inchangé**

- pavé 90 x 40 :	42.00 €
- pavé 90 x 85 :	68.00 €
- pavé 190 x 40 :	68.00 €
- pavé 190 x 85 :	110.00 €
- page entière :	300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs municipaux 2022.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc LENTIER

